

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet opcv. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet opcv et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

GASPAL EURO OPPORTUNITES

(EX EUROVAL PLUS)

Code ISIN Part IV: FR0013263084

Cet opcv est géré par GASPAL GESTION

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif de gestion du FCP sur la durée de placement recommandée, est la recherche d'une performance supérieure à son indice de référence, l'indice Eurostoxx50, dividendes réinvestis. L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice. Le FCP est classé « Actions de pays de la zone euro ».

Afin de réaliser l'objectif de gestion, la société de gestion met en œuvre une stratégie d'investissement qui repose sur une gestion sélective en actions (ou titres assimilés), éligibles au PEA, sur les marchés d'actions cotées de la zone euro susceptibles de bénéficier des effets d'une restructuration, sous valorisées par rapport à leur valeur intrinsèque ou pouvant faire l'objet d'une OPA, OPE, OPR en faisant varier les poids des valeurs dans le portefeuille.

L'opcv étant éligible au PEA, il s'engage à respecter en permanence un investissement minimum de 75% en actions de pays de la zone Euro.

L'opcv s'engage à respecter un degré d'exposition minimum de 60% à l'ensemble des marchés d'actions de la zone euro.

Le portefeuille peut être exposé à hauteur de :

- 10% maximum de son actif au risque de change,
- 125% maximum de son actif au risque action des pays de la zone euro,
- 10% maximum en actions de sociétés de petite ou moyenne capitalisations (maximum 1 milliard d'euros de capitalisation),
- 25% maximum de son actif en titres de créances et instruments de marché monétaire, du secteur public et privé dont 25% maximum en instruments de taux spéculatifs, de notation inférieure à A 3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme (selon l'échelle Standard ou à défaut une notation équivalente) ou non notés, dès l'acquisition ou en cours de vie.
- 10% maximum de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou FIA français ou européens relevant de la Directive 2009/65/CE ou en fonds d'investissement à vocation générale ouverts à une clientèle non professionnelle ou de FIA répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du code monétaire et Financier.

L'opcv pourra intervenir sur des instruments financiers dérivés et sur des titres intégrant des dérivés en vue de couvrir le portefeuille contre les risques de taux et/ou d'actions, ou de l'exposer à ces mêmes risques, sans recherche de surexposition. L'exposition au risque de change est limitée aux opérations de couverture du portefeuille.

Affectation du résultat : Capitalisation des revenus

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à 5 ans.

Recommandation : *cet opcv pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.*

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres sont centralisés chaque jour à 11 heures (J) et exécutés sur la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J).

La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes.

Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque de l'opcv ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Cet opcv est classé dans cette catégorie en raison de son exposition discrétionnaire aux marchés actions.

L'opcv est soumis à un risque de perte en capital.

RISQUES NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : Une partie du portefeuille peut être investie en titres de créances émis par des émetteurs privés. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

En outre, les titres de notations inférieures à BBB- qui présentent un risque accru de défaillance, sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes. Ceci pourrait entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'opcv, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais d'entrée	néant
Frais de sortie	Néant

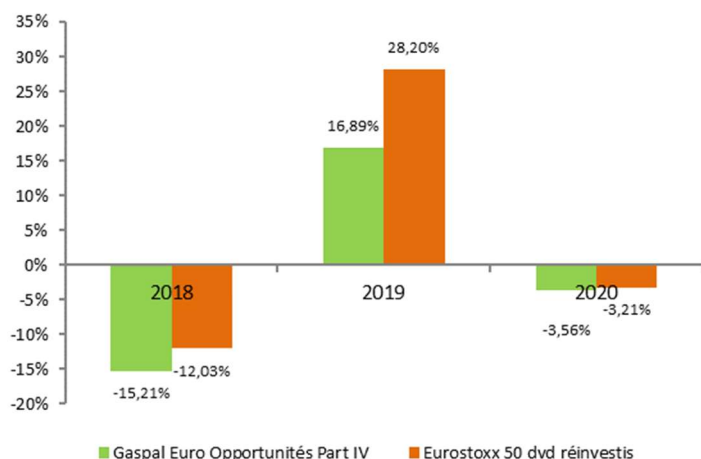
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'opcv sur une année	
Frais courants	1.29%*
Frais prélevés par l'opcv dans certaines circonstances	
Commission de performance	15% TTC maximum de la performance annuelle du FCP au-delà de la performance de l'indice EUROSTOXX50 dividendes réinvestis, si la performance est positive avec la clause de High Water Mark. 0.00%

* Ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2020, ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 4 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.gaspalgestion.com.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'opcv lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



AVERTISSEMENT

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis et après déduction de tous les frais prélevés par l'opcv.

DATE DE CREATION DE L'OPVM :

21/05/2004.

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS

DE LA PERIODE : ---

Informations pratiques

Nom du dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : **GASPAL GESTION**, 7 Boulevard de la Madeleine, 75001 PARIS.

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.gaspalgestion.com.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.

REGIME FISCAL :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'opcv peuvent être soumis à taxation.

La responsabilité de **GASPAL GESTION** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'opcv.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet : www.gaspalgestion.com, ou gratuitement sur simple demande auprès de la société de gestion. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés et les organes responsables de leur attribution.

Cet opcv est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

La société **GASPAL GESTION** est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/09/2021.